

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

**MAIRIE DE BREVAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022**

Convocation du 27 août 2022

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à ANNIE ZACCHERINI), Julien MOREAU (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON)

ABSENTS :

SECRETAIRES DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

**Rajout à l'ordre du jour :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour suivant :

- Délibération n°2022-75 : Régie d'avances n°32 701 « menues dépenses » : modification de l'acte constitutif

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 18 juillet est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**2022-71: Convention relative au remboursement de la rémunération des Médecins membres du Conseil Médical interdépartemental et des expertises médicales**

La Convention n°041 relative au remboursement de la rémunération des médecins du Conseil Médical Interdépartemental et des expertises médicales a été signée le 22 août 2022. Elle fixe les montants forfaitaires ainsi que les modalités de remboursement auprès du CIG – 15 rue Boileau – BP855 – 78008 Versailles par la collectivité en ce qui concerne les dossiers traités en séance et les expertises. Les dépenses seront imputées à l'article 6475.

*Pour information, le coût d'un dossier pour l'année 2022 est fixé à 21 €. La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> février dernier.*

## DELIBERATIONS

### 2022-72 : Tarifs communaux 2023

Vu le CGCT,

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**FIXE** les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Trentenaire	120 €
Cinquantenaire	240 €
Perpétuelle	900 €
Columbarium (la case + la plaque)	
- 15 ans	600 €
- 30 ans	800 €
- 50 ans	1 050 €
Jardin du souvenir	
- Plaque	50 €
<b>SALLE DES FETES</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Bréval, Agents communaux, Neauphlette <b>De mai à octobre</b>	550 €
Bréval, Agents communaux, Neauphlette <b>De novembre à avril</b>	680 €
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette)	1200 €
Associations <b>De mai à octobre</b>	110 €
Associations <b>De novembre à avril</b>	140 €
Entreprises Bréval-Neauphlette (activités commerciales)	1000 €
Caution	1 500 €
Caution pour les extérieurs	2 000 €
Lave-vaisselle - particuliers	90 €
Lave-vaisselle - associations	35 €
Vidéoprojecteur - Particuliers	130 €
Vidéoprojecteur - Associations	40 €
Vidéoprojecteur – Caution (rendue ss 15 jrs)	800 €
Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	<i>gratuité</i>
<b>SALLE DES FETES : Vaisselle cassée et/ou non rendue (à l'unité)</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Couteau	1.70 €
Fourchette	2.20 €
Cuillère à café	1.10 €
Grande cuillère	2.20 €
Assiette Plate (Grande)	3.10 €
Assiette Plate (Petite)	2.40 €
Plateau	11.00 €
Légumier 3.4 l	18.40 €

Légumier 2.4 l	11.50 €
Bols	4.00 €
Ramequins	2.00 €
Carafe ½ l	3.00 €
Carafe 1 l	5.00 €
Tasse à café	1.50 €
Soucoupe à café	1.10 €
Plat en inox	16.00 €
Verre à eau 25 cl	2.10 €
Verre à vin 16 cl	1.00 €
Coupe à Champagne	2.00 €
Corbeille à pain osier	1.00 €
Corbeille à pain inox	5.40 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette <b>De mai à octobre</b>	270 €
Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette <b>De novembre à avril</b>	330 €
Le week-end Extérieurs	500 €
Le week-end Associations <b>De mai à octobre</b>	55 €
Le week-end Associations <b>De novembre à avril</b>	70 €
le dimanche	/
Caution	250 €
Caution pour les extérieurs	1 000 €
Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	Gratuité
	<b>Tarifs 2023</b>
<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>	
Taux	5 %
<b>DROIT DE PLACE</b>	<b>Tarifs 2023</b>
<b>Marché</b>	
Droit de place ½ journée (le mètre linéaire)	1.50 €
Droit de place journée (le mètre linéaire)	2.60 €
Branchement électricité	10 €
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCANT</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Terrasse ouverte Place du Maréchal Leclerc Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre de 8 h à 22 h	525 € soit 75 €/mois
<b>Forains</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Petit manège	80 €
Grand manège	140 €
Petit Stand	35 €

Moyen Stand	60 €
Grand Stand	80 €
<b>PARKING ABONNEMENT</b> <i>(Cartes d'abonnement non remboursables)</i>	<b>Tarifs 2023</b>
<b>Résidents</b>	
1 Journée	0.70 €
1 mois	11.50 €
3 mois	28.30 €
6 mois	52.50 €
1 an	92.40 €
<b>Extra-Muros</b>	
1 Journée	1.30 €
1 mois	24 €
3 mois	60 €
6 mois	108 €
1 an	190 €
<b>Forfait Post-Stationnement (FPS)</b>	<b>24 €</b>
<b>Ouilleur Place du Tranchant</b>	<b>100 €</b>
<b>ENCARTS PUBLICITAIRES</b> <b>BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL</b>	<b>Tarifs 2023</b>
1/8 page (2 <sup>ème</sup> page de couverture)	200 €
1/8 page (pages intérieures)	150 €
1/4 page (2 <sup>ème</sup> page de couverture)	400 €
1/4 page (pages intérieures)	300 €
1/2 page (2 <sup>ème</sup> page couverture)	800 €
1/2 page (pages intérieures)	600 €
3/4 page	1 200 €
Pleine page	1 600 €
<b>CONTAINERS A ORDURES MENAGERES</b> <b>ET EMBALLAGES MENAGERS</b> <b>RECYCLABLES</b>	<b>Tarifs 2023</b>
120 l Containers Ordures Ménagères	26 €
120 l Emballages Ménagers recyclables	26 €
240 l Containers Ordures Ménagères	33 €
240 l Emballages Ménagers recyclables	33 €
660 l Containers Ordures Ménagères	160 €
660 l Emballages Ménagers recyclables	160 €
<b>JARDINS PARATAGÉS</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Petit Jardin, à l'année	60 €
Grand Jardin, à l'année	90 €

### 2022-73 : Changement définitif de lieu du conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT qui précise notamment : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux, et des possibilités offertes en matière d'espace et d'accessibilité de la salle polyvalente, il convient d'envisager de définir définitivement la salle polyvalente située place du Tranchant comme lieu habituel des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de manière définitive que la salle polyvalente communale, située place du Tranchant, sera désormais le lieu habituel des conseils municipaux  
 PRECISE qu'une communication sera diffusée à destination de la population de la commune de Bréval

**2022-74 : Décision modificative budgétaire n°2 : Remboursement anticipé de l'emprunt n°00002571949**

Vu l'instruction budgétaire et comptable,  
 Vu le Budget Communal 2022 voté le 1<sup>er</sup> avril 2022,  
 Vu l'emprunt n°00002571949 in fine de deux ans de 200 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Ile-de-France le 2 avril 2021 en vue de constituer une trésorerie suffisante pour régler les travaux entrepris sur la commune  
 Vu les travaux réalisés ou en cours de finalisation  
 Vu le FCTVA et les subventions déjà perçues  
 Vu l'opportunité de réaliser le remboursement anticipé de l'emprunt après pointage du budget  
 Vu l'aval du Crédit Agricole pour effectuer cette opération à la prochaine date d'échéance du 26 octobre prochain  
 Vu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/Opération.....	Article.....	Montant			
011 .....	6238.....	- 200 000,00 €			
023.....		+200 000.00 €			
Total section.....		0.00 €			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/Opération	Article	Montant	Chap/Opération .....	Article.....	Montant
16	1641	200 000,00 €	021.....		200 000,00 €
Total section.....		200 000,00 €	Total section.....		200 000.00 €

**2022-75 : Régie d'Avances n°32 701 « Menues dépenses » : Modification de l'acte constitutif**

Vu la délibération du 4 janvier 1991 instituant auprès de la Commune de Bréval une régie d'avances pour le paiement des petites fournitures  
 Vu la délibération n°2019-51 listant les dépenses possibles liées à cette régie  
 Vu la délibération n°2019-96 du 5 décembre 2019 limitant le montant de dépenses à 350 € et approuvant l'utilisation d'une Carte Bancaire  
 Vu la délibération n°2020-52 relative à la présentation des pièces justificatives de paiement tous les trimestres à la Perception  
 Vu la nécessité d'utiliser un chéquier pour effectuer les paiements qui ne peuvent être faits en espèces ou en Carte Bancaire  
 Vu la nécessité d'augmenter l'avance de 350 € à 3 000 € pour régler notamment les tickets des manèges aux forains à l'occasion de la traditionnelle Fête de la Pentecôte  
 Vu l'avis favorable du Comptable public en date du 2 septembre 2022  
 Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
**APPROUVE et DECIDE** la modification de l'acte constitutif comme suit :  
**Article 1 :**

La régie n°32701 « Menues dépenses » instituée le 05/12/2019 sera désormais intitulée « Paiements divers »

**Article 2 :**

Le paiement par chèque est ajouté aux modes de règlement autorisés par l'article 2 de la délibération du 05/12/2019. Le reste de l'article reste inchangé.

**Article 3 :**

Le montant de l'avance, initialement fixé par l'article 3 de la délibération du 05/12/2019 à 350 € est désormais fixé à 3 000 €.

**Article 5 :**

Les autres articles de la délibération du 05/12/2019 restent inchangés.

**GESTION / FINANCES**

- ✓ Liquidités au 2 septembre 2022 : 1 479 301.05 € (466 K€ « dûs » au département pour la M.M et 200 K€ de remboursement de crédit anticipé, soit 814 000 € de liquidités « réelles »)
- ✓ Droit de mutation : Budgété 105 000 €, réalisé : 138 000 € soit 33 000 € de recettes supplémentaires

**URBANISME**

- ✓ Commission urbanisme le 22 septembre 2022 : Modification PLU en vue de valider les modifications faites par le cabinet AVICE avant la soumission au vote du conseil municipal

**BATIMENTS MATERIEL**

- ✓ Loi passoire énergétique : A compter d'août 2022, les biens immobiliers ayant un DPE (Diagnostic de performances énergétiques) F ou G, ne pourront plus faire l'objet d'augmentation de loyers. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les biens immobiliers ayant un DPE F ou G et une consommation supérieure à 450W/an/m<sup>2</sup> ne pourront plus être loués en cas de départ de l'occupant.  
Le DPE des logements mis en locations par la commune datant de 2014, ils vont être évalués de nouveaux ces prochaines semaines. Selon la situation, une étude pourra être lancée pour des travaux de rénovations énergétiques.
- ✓ Maison médicale : le chantier se poursuit sans grosse difficulté. Le raccordement à l'assainissement a été réalisé.
- ✓ La cloche de l'église a été désactivée dans l'attente de travaux électriques
- ✓ Après les travaux d'entretien des façades de l'église, des travaux d'entretien de la charpente doivent intervenir en septembre
- ✓ L'apparition d'une fissure importante sur la salle des fêtes a été constatée

**VOIRIE**

- ✓ Commission Voirie Environnement Sécurité le 7 septembre à 18h : Eclairage public
- ✓ L'écluse rue du Hamel a été réalisée. Une signalisation supplémentaire de cet aménagement à destination des usagers va être réalisée (panneaux et bandes réfléchissantes)
- ✓ Les travaux divers validés par la commission voirie vont débiter en septembre
- ✓ Le dossier Amendes de Police prévoyant l'aménagement d'un arrêt de bus à la Gamacherie passe en commission permanente le 30/09/2022 (Travaux estimés à 5033.20 € HT, subvention demandée de 80% soit 4026.56€)

**ENVIRONNEMENT**

- ✓ Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle 2021 : refus
- ✓ Jardins partagés : la majorité des jardins sont réservés, il reste deux grands jardins disponibles à ce jour. Les devis pour l'aménagement des travaux sont en cours de réception. Les tarifs 2023 sont déjà votés, il reste à élaborer le règlement à destination des usagers. Un mail de confirmation doit être envoyé à toutes les personnes ayant fait part à la mairie de leur intention de louer un jardin.

**FETES ET ANIMATIONS**

- ✓ Dimanche 4 septembre : Forum des associations
- ✓ 17 et 18 septembre : journées du patrimoine, exposition de cartes postales et de peintures
- ✓ 1<sup>er</sup> octobre soirée rap / Break dance
- ✓ L'inauguration de la maison médicale est à l'étude (attente de validation par le Département)

**INFORMATION – COMMUNICATION****. Bulletin Municipal :**

- ✓ Il a manqué une vingtaine de bulletins municipaux pour assurer une distribution complète ce mois ci
- ✓ Une page a été mise en ligne sur le site internet de la mairie concernant les frelons asiatiques, et informant la population des aides financières existantes à la destruction des nids (par la CCPIF et par la commune de Bréval), et à l'obligation de signalement.

**MISSION LOCALE : RAS****ACTION SOCIALE :**

- ✓ Le dispositif Yes+ est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022. Les subventions associées à ce dispositif ont été versées jusqu'au 31 août 2022.
- ✓ Les promenades en petit train continuent, la prochaine le 21 septembre.
- ✓ Séance cinéma le 7 septembre.
- ✓ L'activité jeux de société se poursuit chaque semaine
- ✓ Le bus Job insertion est venu sur la commune le 31 août 2022 et a accueilli trois personnes. Prochaine visite les 2 et 30 novembre. Une réunion est prévue le 28 septembre de 10h à 11h pour un moment d'échanges
- ✓ Les ateliers thérapeutiques diabète sont prévus le jeudi 15 septembre de 13h30 à 15h30, puis le 20 octobre, 24 novembre, 16 février.
- ✓ Le transport à la demande est disponible sur la commune de Bréval depuis le 29 août, depuis la place du Tranchant, la gare ou les hameaux. (Tarif : par internet 1.40€ le ticket. 2€ en paiement direct, gratuit pour les détenteurs de Pass Navigo)
- ✓ Passage du bus numérique les 28 septembre et 2 novembre. La liste des inscrits doit être mise à jour dans les prochaines semaines.

**INTERCOMMUNALITE****CCPIF****MARPA :**

- ✓ 20 ans de la MARPA le 3 septembre, avec tenue d'une kermesse et plantation d'un arbre lors de la cérémonie officielle à 10h

**CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE : RAS**

**SIVU BREVAL NEAUPHLETTE : RAS**

**SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :**

Le petit déjeuner de rentrée du SIVOS a eu lieu le mercredi 31 août avec le personnel enseignant et les personnels du SIVOS.

Ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire. De nouveaux enseignants ont pris leurs fonctions. Egalement, certains personnels du SIVOS ont changé.

**SIVSCP**

- ✓ Une réunion doit se tenir au mois de septembre

**SICOREN RAS**

**SEY**

- ✓ Une réunion doit se tenir le 6 octobre

**ASSOCIATIONS**

- ✓ 4 septembre : marché de producteurs organisé par Sol & Joy
- ✓ 10 septembre : concours de pétanque du Club de l'Amitié
- ✓ 19 septembre : assemblée générale du collectif de parents Salle du Lavoir
- ✓ 25 septembre : Foire à la puériculture
- ✓ 18 septembre : ouverture de la chasse

**QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Remerciement suite aux obsèques de M. Michel LE GAL
- ✓ Remerciement du groupement paroissial pour la mise en place d'un point d'eau dans la sacristie
- ✓ Remerciement du Maire à l'équipe municipale tant sur la communication, la propreté, l'entretien de la voirie et des bâtiments, les manifestations nombreuses et diversifiées, la dimension sociale et sur l'art de vivre en général (Moutons, pétanque, parcours sportifs.....)
- ✓ Opération brioches du 7 au 9 octobre 2022 : l'organisation de l'opération est en cours par l'APEI78

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

**Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 7 octobre à 19h30**

## FEUILLET DE CLOTURE

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
Convocation du 29 août 2022

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Estelle HENRY, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**2022-72 : Tarifs communaux 2023**

**2022-73 : Changement définitif de lieu du conseil municipal**

**2022-74 : Décision modificative budgétaire n°2 : Remboursement anticipé de l'emprunt n°00002571949**

**2022-75 : Régie d'Avances n°32 701 « Menues dépenses » : Modification de l'acte constitutif**

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Maryse MAUGUIN

